

RÈGLEMENT DU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Le présent concours (ci-après « le Concours ») est organisé par CT Menuiserie, dont le siège social est situé Grand Route 2, 6990 Hotton, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 830 092 148 (ci-après « l'Organisateur »).

L'Organisateur est responsable de la gestion, du déroulement et de la remise du prix.

1. Nature du concours

Le présent Concours est un jeu promotionnel avec obligation d'achat, organisé conformément à la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et aux recommandations du SPF Économie.

Le Concours vise à promouvoir les ventes des produits de l'Organisateur et ne constitue pas un jeu de hasard interdit.

2. Durée

Le Concours se déroule du 14 novembre 2025 au 23 Novembre 2025 inclus. Tout contact entraînant commande en dehors de cette période ne donnera pas droit à participation.

3. Conditions de participation

La participation est réservée à toute personne physique majeure ou personne morale résidant en Belgique ou y exerçant une activité économique.

Pour participer, le client doit effectuer un achat minimum de 10 000 € HTVA auprès de CT Menuiserie suite à la prise de rendez-vous pris pendant la période du Concours.

Une seule participation est autorisée par achat.

4. Modalités de participation

Toute commande de 10 000 € HTVA ou plus enregistrée suite à la prise de rendez-vous pris pendant la période du Concours donne automatiquement droit à une participation.

5. Sélection du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort impartial parmi toutes les participations valides enregistrées durant la période du Concours.

Le tirage aura lieu le 15/01/26 sous la supervision de la direction de CT Menuiserie.
Le résultat du tirage est définitif et sans appel.

6. Prix

Le gagnant recevra un prix unique de 5 000 € (cinq mille euros), versé par virement bancaire.

Le prix n'est ni échangeable, ni transférable, ni convertible en nature.

La valeur totale du prix est de 5 000 € TVAC.

7. Communication des résultats

Le gagnant sera contacté personnellement par e-mail ou téléphone dans les 7 jours suivant le tirage au sort.

8. Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des erreurs ou retards de transmission, d'incidents techniques indépendants de sa volonté ou de cas de force majeure.

9. Fiscalité

Conformément à la législation belge, le prix attribué peut être soumis à l'impôt ou à des retenues légales.

Il appartient au gagnant de déclarer ce gain à l'administration fiscale compétente si nécessaire.

10. Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées (nom, prénom, coordonnées, numéro de client, montant d'achat) sont traitées par CT Menuiserie conformément au RGPD et à la loi belge du 30 juillet 2018.

Elles sont utilisées uniquement pour la gestion du Concours et la communication avec le gagnant, et seront conservées pendant 6 mois après la clôture du Concours.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition en écrivant à : info@ctmenuiserie.be.

11. Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible gratuitement sur demande écrite à l'adresse : CT Menuiserie, Grand Route 2, 6990 Hotton.

12. Droit applicable et médiation

Le présent règlement est soumis au droit belge.

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne.

En cas de différend, le participant peut s'adresser au Service de Médiation pour le Consommateur via <https://consumerombudsman.be>.

Mentions légales SPF Économie

Conformément aux recommandations du SPF Économie :

- Le concours est une action commerciale accessoire à une vente réelle.
- Le prix ne dépend pas exclusivement du hasard.
- Le règlement est consultable gratuitement par tout participant.
- L'Organisateur garantit la transparence du tirage et conserve les preuves de participation.